



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le quatorze décembre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 03 décembre 2010, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme BOURGEOIS (pouvoir à M. VINDÉOU), M. MATHIEU (pouvoir à M. MIREUR)

Était absent : M. DENHEZ

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



Suite à la récente démission de Monsieur Laurent KESTEL de son mandat de Conseiller municipal, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue, au sein du Conseil municipal de Vincennes, à Monsieur François STEIN, élu sur la liste du groupe socialiste "VIVONS VINCENNES".

M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative aux rythmes scolaires.

Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à une question de Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à la procédure de prévention des expulsions locatives et de l'accompagnement des ménages en situation de cessation de paiement de loyers.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe "Les Verts Vincennes" relative aux "États généraux de la conversion écologique et sociale" de la Région Ile-de-France.

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les collectivités territoriales, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes relative au financement de la protection phonique des tranchées du RER A.

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les collectivités territoriales, répond à une question de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche" relative au billet d'humeur du piéton de Vincennes paru dans le Vincennes Info n° 661 à propos de la manifestation des jeunes au sujet de la retraite.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 29 septembre 2010.**

- FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **la décision modificative n° 2 de l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 21 818 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la décision modificative n° 2 de l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 000 € pour le budget annexe de la restauration municipale.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :**

CHAPITRES	INTITULÉS	BUDGÉTÉ 2010	CRÉDITS AUTORISÉS
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 371 065,58 €	842 766,00 €
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	8 531 848,82 €	2 132 962,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	25 456 424,75 €	6 364 106,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	9 176 937,57 €	2 294 234,00 €
Opération 23	Projet de ville	3 035 930,34 €	758 982,00 €
Opération 25	Centre sportif Hector Berlioz	350 000,00 €	87 500,00 €
Opération 26	Annexe Berlioz	929 620,00 €	232 405,00 €

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **l'admission en non valeurs des cotes irrécouvrables présentées par le Trésorier municipal pour un montant de 19 327,33 € pour les années 2002 à 2008.**
- ▷ **ACCORDE** des acomptes sur les subventions 2011 aux établissements publics et associations suivantes :

à l'unanimité,

- Caisse des écoles	1 034 937 €
- Centre communal d'action sociale	164 875 €
- Mission locale des villes du nord du bois	14 715 €
- Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	177 400 €
- Festival AMERICA	20 000 €
- Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	15 000 €
- Clubs loisirs découvertes	37 500 €
- Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, PACT de Vincennes	12 500 €
- Club Olympique Vincennois	11 250 €
- Rugby Club de Vincennes	6 500 €
- Vincennes Volley Club	11 250 €

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),

- Association Espace Daniel-Sorano	118 750 €
- Vincennes en concert – Prima la musica	12 500 €
- Association des musiques pour adultes au Conservatoire – AMAC	4 250 €
- Office de tourisme de Vincennes	22 500 €
- Association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz	75 000 €

▷ **APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2010 aux associations locales comme suit :**

- association patriotique (970 €) :

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE),

Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	970 €
--	-------

- associations culturelles (6 337 €) :

à l'unanimité,

Amicale des artistes français	200 €
Arts en mouvements	500 €
Chœur "Chanter"	450 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Club micronet Vincennes	550 €
Collectif zone libre	700 €
Compagnie "Le Dahu"	300 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Glossolalie	300 €
Groupe chansons tonalités	400 €
Harmonie municipale de Vincennes	500 €

La Guirlande	300 €
Les échecs de Vincennes	800 €
Union philatélique de l'Est parisien	500 €
Vincennes Images	437 €

- associations sociales (11 460 €) :

à l'unanimité,

APEI - Les Papillons blancs de Vincennes	560 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association d'Entraide de l'Église réformée de Vincennes	500 €
Association œcuménique d'entraide	100 €
Association Maison Notre-Dame	800 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	200 €
Clefrançais	1 000 €
Club d'amitié et de partage	500 €
Couleurs du Sahel	300 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 100 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	100 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	500 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Potentielle	400 €
Restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	3 000 €
Secours catholique	900 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac	500 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	200 €

- associations sportives (9 732 €) :

à l'unanimité,

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	116 €
Association vincennoise d'escalade	289 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	437 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	413 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	421 €
Club Bayard Équitation	983 €
Club olympique vincennois	1 246 €
Gym "V" pour tous	811 €
Karaté Vincennes	124 €
Les Dauphins de Vincennes	492 €

Musculation Vincennes club	179 €
Rugby club de Vincennes	257 €
Rythmique sportive vincennoise	371 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	597 €
Société vincennoise de savate et boxe française	385 €
Taekwondo Vincennes	181 €
Tennis de table vincennois	435 €
Vincennes Athlétic	348 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	267 €
Vincennes plongée passion	132 €
Vincennes Rock Club	205 €
Vincennes volley club	437 €
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	606 €

- associations de jeunesse (1 819 €) :

à l'unanimité,

(Petit) Chœur "Chanter"	200 €
Fête le savoir	400 €
Foyer socio-éducatif du collège Françoise-Giroud	219 €
Les échecs de Vincennes	300 €
Rêves	500 €

à la majorité (2 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE – ne prend pas part au vote : Mme HAUCHEMAILLE),

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	200 €
---	-------

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **d'augmenter la participation de la Ville dans le capital social de la VINCEM à hauteur de 60,62 % par l'acquisition d'actions nouvelles pour un montant de 1 073 310 € ;**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **de financer cette prise de participation au capital social de la VINCEM par l'incorporation de la créance de la Ville sur la VINCEM au titre de l'opération de construction du commissariat pour un montant de 1 073 310 € ;**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le projet d'avenant à la convention passée avec la VINCEM précisant les modalités de remboursement du solde de la créance due à la Ville et autorise le Maire à le signer.**

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention d'objectifs pluriannuelle avec le Fonds d'intégration des personnes handicapées dans la Fonction publique et autorise le Maire à la signer.

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 396 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la partie logement social relative à l'acquisition de l'immeuble sis 16-18 rue du Midi ;
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt de 720 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la partie commerciale relative à l'acquisition de l'immeuble sis 16-18 rue du Midi.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à la Société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière de 784 000 € afin d'assurer l'équilibre de l'opération de construction de 28 logements sociaux sis 9 rue des Laitières et 18 rue Massue.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) du Val-de-Marne, une subvention pour surcharge foncière de 30 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement dans l'immeuble sis 33 rue des Strasbourg.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), de solliciter le reversement à la Ville par l'OPH de Vincennes de la subvention pour surcharge foncière de 20 000 € accordée pour l'acquisition d'un logement dans l'immeuble sis 32 rue Jean Moulin ;

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) du Val-de-Marne, une subvention pour surcharge foncière de 20 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement dans l'immeuble sis 32 rue Jean Moulin.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession de l'immeuble sis 140 rue Defrance au profit de la Société Immobilière 3F au prix de 670 000 € pour y réaliser deux logements sociaux et maintenir la destination des locaux d'activité.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), l'avenant à la convention passée avec l'OPH de Vincennes pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € et autorise le Maire à le signer.

- DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts concernant l'action 1.2 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Prévoir des aides municipales spécifiques pour aider à la réhabilitation durable du bâti ancien privé". L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;
- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Prévoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMVAP en cours de création des prescriptions particulières en matière de bâti ancien privé de façon à pouvoir mobiliser les subventions publiques permettant sa réhabilitation durable." **Le sous amendement est adopté** à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI – 34 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts concernant l'action 1.3 visant à ajouter dans la partie "Les principes pour l'action", à la suite du premier item : "pour atteindre au plus vite l'objectif légal de 20 % du parc (loi SRU)".

L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les principes pour l'action", à la suite du premier item : "pour atteindre au plus vite l'objectif légal de 20 % du parc (loi SRU) en tenant compte de la rareté et de la cherté du foncier disponible à Vincennes.

Le sous amendement est adopté à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 4 absentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Élus Verts :

l'amendement concernant l'action 1.3 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Prévoir une majorité de logements sociaux dans les opérations de création de logements financées par la Ville", est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 1.4 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015" l'item suivant : "Prévoir des aides municipales spécifiques pour aider à la réhabilitation durable du bâti ancien privé en matière

d'amélioration de l'efficacité énergétique", est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Prévoir dans une éventuelle future OPAH un volet propre à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti ancien privé concerné par le dispositif."

Le sous amendement est adopté à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 38 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Élus Verts :

l'amendement concernant l'action 1.4 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à la suite de la phrase sur l'agence immobilière à vocation sociale, la mention : "et étudier à moyen terme la faisabilité d'une agence immobilière à vocation sociale vincennoise", est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 2.1 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les principes pour l'action", le premier item suivant : "s'inscrire dans le cadre des recommandations du Plan de déplacement urbain d'Ile-de-France (PDUIF)" **est adopté à l'unanimité** ;

l'amendement concernant l'action 2.1 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", au sein du premier item le membre de phrase suivant: "en augmentant sensiblement le kilométrage de pistes cyclables sur voirie et en veillant à leur bonne insertion et à leur continuité", est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", au sein du premier item : "Favoriser les déplacements doux [...]"
- en poursuivant la stratégie visant à augmenter sensiblement le kilométrage de zones 30, d'espaces de rencontre et d'itinéraires cyclables tout en veillant à leur bonne insertion et à leur continuité ;
 - [...]."

Le sous amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Élus Verts :

l'amendement concernant l'action 2.1 visant à retirer, dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", dans le deuxième item, le membre de phrase suivant : "ou étudier les possibilités d'une adhésion à Autolib" est rejeté à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 4 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 2.1 visant à retirer dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", dans le paragraphe sur le stationnement, le membre de phrase suivant : "et travailler avec le Comité consultatif... tickets de parking" est rejeté à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI – 3 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET,

Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 2.2 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015" l'item suivant : "améliorer la circulation des bus dans Vincennes en multipliant les passages en site propre" est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE - 1 abstention : M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 2.2 visant à remplacer dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015" le mot prolongation par le mot prolongement **est adopté** à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 38 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU - Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI) ;

l'amendement concernant l'action 2.3 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Adhérer à Natureparif afin de partager notamment le bilan de la biodiversité en Ile-de-France" **est adopté** à l'unanimité ;

l'amendement concernant l'action 2.3 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à l'item sur la gestion différenciée, le membre de phrase suivant "enfin tendre vers le zéro phytosanitaire" est retiré par le groupe des Elus Verts de Vincennes ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à l'item sur la gestion différenciée : "[...] la limitation des traitements phytosanitaires au strict nécessaire pour assurer la lutte contre les ravageurs des arbres ; la recherche du zéro phytosanitaire en matière de désherbage, de traitement des massifs et de l'exploitation de la serre municipale ; [...]".
L'amendement est adopté à l'unanimité.

▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts concernant l'action 2.4 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Faire diminuer le nombre de dispositifs publicitaires notamment les plus énergivores". L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Faire diminuer le nombre de dispositifs publicitaires notamment les plus énergivores dans le cadre du Règlement local de publicité."

Le sous amendement est adopté à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Élus Verts :

l'amendement concernant l'action 3.1 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Mettre à plat l'ensemble des aides sociales municipales notamment celles qui dépendent du CCAS pour en faire augmenter le montant global et qu'elles couvrent l'ensemble des publics pouvant en avoir besoin" est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 3.3 visant à remplacer, dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", dans l'item sur les SCIC et les SEL, le verbe "repérer" par le verbe "soutenir" est retiré par le groupe des Elus Verts de Vincennes ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", le verbe "identifier et soutenir les initiatives locales de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et de Systèmes d'Echanges Locaux."

Le sous amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** le sous amendement proposé par le groupe des Elus Verts concernant l'action 3.6 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", l'item suivant : "Mener une étude de faisabilité sur la mise en place d'un marché bio".

L'amendement est retiré par le groupe des Elus Verts de Vincennes ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à la fin de la phrase du second item : "et notamment la faisabilité de la mise en place d'un marché bio."

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Elus Verts :

l'amendement concernant l'action 3.7 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à la fin du premier item sur le projet de coopération avec la ville de Gondar, la phrase suivante : "Cette démarche devra s'inscrire dans une perspective de commerce équitable et promouvoir les artistes ou artisans locaux notamment par la mise en place de résidences." est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un amendement** visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à la fin du premier item sur le projet de coopération avec la ville de Gondar, la phrase suivante : "Cette démarche devra s'inscrire dans une perspective de commerce équitable."

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ Concernant l'Agenda 21 local, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Élus Verts :

l'amendement visant à créer une action 3.8bis ainsi rédigée : "Etudier les modalités d'un retour en régie publique de la gestion de l'eau pour Vincennes" est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 4.2 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à la fin du troisième item (dépollution) la phrase suivante : "Et pousser activement à la dépollution de terrains notoirement pollués y compris en recherchant les responsabilités éventuelles de propriétaires actuels ou anciens." est rejeté à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 4 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement concernant l'action 5.2 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015", à la fin de l'item sur le compostage, le membre de phrase suivant : "notamment en aidant les copropriétés souhaitant s'équiper de composteurs" **est adopté à l'unanimité** ;

l'amendement concernant l'action 5.3 visant à ajouter dans la fiche action, dans la partie "Les actions 2010-2015" un premier item ainsi rédigé : "Développer de véritables instances de démocratie participative, notamment de véritables conseils de quartiers dotés d'autonomie et de budgets participatifs." est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 1 abstention : M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), la mise en œuvre de l'Agenda 21 local ainsi amendé.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2009/2010 de la mise en œuvre de la Charte 21.

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à déposer le permis de construire correspondant à la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 60 m² et aux travaux d'isolation sur le terrain sis 7bis rue de la Liberté.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention proposée par la Région Ile-de-France relative au financement de la réalisation de toitures végétalisées pour le Centre aquatique du Domaine du Bois et autorise le Maire à la signer.

- ACTION CULTURELLE, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association culturelle Arts en mouvements.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de proposer la candidature de la ville de Vincennes au label "Ville ou Pays d'Art et d'Histoire" auprès du Conseil des Villes ou Pays d'Art et d'Histoire.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le don de documents aux écoles, à des maisons de retraites ou à des associations à vocation culturelle, sociale ou humanitaire ;
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, la vente au particuliers à compter du 1^{er} janvier 2011 des documents retirés des collections des médiathèques aux tarifs de 0,50 € pour un livre de format de poche, 1 € pour un livre broché, une bande dessinée, un disque compact ou un lot de 3 revues, 2 € pour un livre de grand format dit "beau livre" (livres d'art...) avec une limitation à 10 documents par personne et décide que les recettes correspondantes seront reversées à une association dont le but est la promotion du livre et de la lecture.

- ▷ Concernant la convention avec la ville de Gondar (Éthiopie) dans le cadre de la coopération décentralisée, **Monsieur le Maire met aux voix** l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts visant à rédiger l'action 3 de l'article 3 ainsi : "La création d'un espace de vente lié au château de produits labellisés dans une démarche de commerce équitable en donnant l'opportunité tout particulièrement à des coopératives locales de développer leur activité et à des jeunes de se former (stages ou chantiers de jeunes)".
L'amendement est retiré par le groupe des Elus Verts de Vincennes.
- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à rédiger l'action 3 de l'article 3 de la convention avec la ville de Gondar (Éthiopie) ainsi qu'il suit : "La création d'un espace de vente de produits labellisés lié au château en donnant l'opportunité à des coopératives locales de vivre de leurs activités et à des jeunes de se former (stages ou chantiers-jeunes de Vincennes). Au fil du projet et de la connaissance mutuelle des différents acteurs de la vie associative et économique locale, les deux Villes partenaires tendront vers une démarche de labellisation liée aux critères relevant du commerce et favoriseront toute initiative dans ce domaine."
Le sous amendement est adopté à l'unanimité.
- ▷ Concernant la convention avec la ville de Gondar (Éthiopie) dans le cadre de la coopération décentralisée, **Monsieur le Maire met aux voix** les amendements suivants proposés par le groupe des Élus Verts :

l'amendement concernant l'action 4 de l'article 2 visant à supprimer la référence "aux tours operators", est rejeté à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 4 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement visant à créer une action 4bis ainsi rédigée : "Le développement d'échanges d'artistes et/ou d'artisans d'art dans le cadre de résidences permettant de promouvoir leur art (ex : atelier d'initiation, scolaire, etc.) et/ou de se former réciproquement à leurs techniques et à des transferts de savoir-faire." est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE,

ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

l'amendement visant à rédiger ainsi le second paragraphe de l'article 5 : "Un comité de pilotage, composé d'élus de la majorité et de l'opposition municipales des deux collectivités territoriales se réunit chaque année", le reste de l'article restant inchangé, est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 34 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, M. BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;

- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un sous amendement** visant à compléter l'article 5 de la convention avec la ville de Gondar par un sixième alinéa rédigé tel qu'il suit : "Un rapport annuel sur l'avancement du projet sera présenté par l'Adjoint au Maire chargé de la culture et des relations internationales à l'ensemble des élus membres de la Commission de la culture et des relations internationales". **Le sous amendement est adopté à l'unanimité.**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention-cadre de coopération décentralisée entre la ville de Vincennes et la ville de Gondar (Éthiopie) ainsi amendée et autorise le Maire à la signer.**

- AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, les subventions exceptionnelles aux associations sociales suivantes :**

Association Maison Notre-Dame	1 200 €
Entraide et partage – Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 000 €

- FAMILLE ET VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, la participation de la Ville aux frais de séjours des classes d'initiatives 2010/2011 à 80 € par élève pour un séjour en France et à 170 € par élève pour un séjour à l'étranger ;
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, que la participation de la Ville aux frais de séjours des classes d'initiatives sera versée sous forme de subventions aux coopératives des écoles concernées.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2010/2013 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux d'extension de la salle de restauration de l'école maternelle Clément-Viénot.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Caisse des écoles relative au marché de fourniture de vaisselles, d'ustensiles et de petits appareils de cuisines et autorise le Maire à la signer.

- JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI – 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le choix de la Sté ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (SAS) en tant que délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du Centre aquatique du Domaine du Bois ainsi que le contrat d'affermage et ses annexes et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **VOTE**, à l'unanimité, l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations à caractère sportif suivantes :

1 ^{ère} Compagnie d'arc de Vincennes	1 700 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	1 200 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	600 €
Cercle d'escrime de Vincennes	3 200 €
Club Bayard Équitation	4 500 €
Club olympique vincennois	9 100 €
Les Dauphins de Vincennes	1 000 €
Rugby club de Vincennes	1 500 €

Vincennes Athlétic	500 €
Vincennes Rock Club	350 €
Vincennes Volley Club	4 000 €

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre des travaux de reconstruction du centre sportif Hector-Berlioz et s'engage, en contrepartie, à signer ultérieurement une convention tripartite avec le Conseil régional et la Cité scolaire Hector-Berlioz.

- RAPPORTS ANNUELS 2009 DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

- VŒUX

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe des Élus Verts de Vincennes relatif au passage par la station Val de Fontenay du tracé du futur métro en rocade autour de Paris, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le vœu proposé par le groupe des Élus Verts de Vincennes.
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relatif aux futurs projets de transports en commun en cours d'élaboration par la Région Ile-de-France et la Société du Grand Paris, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 absentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes".



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 9 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ.**



Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2010

Question orale posée par Brigitte Flicx au nom du groupe socialiste à propos des rythmes scolaires

Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues,

Nous avons pu lire dans le Parisien du 25 novembre dernier, que Vincennes ouvrait le bal du débat sur les rythmes scolaires.

Sachant combien l'organisation de la semaine des écoliers est chère aux Vincennois, nous pourrions nous réjouir qu'un tel débat ait lieu, d'autant que celui-ci semble avoir été de qualité.

Cependant, nous souhaiterions quelques éclaircissements concernant l'organisation, le calendrier et **surtout les enjeux de ce débat.**

Il semblerait que le calendrier du Ministre Chatel soit très rapide puisque la phase de consultation devrait se terminer en décembre, être suivie d'une phase de propositions jusqu'en avril, pour aboutir en mai 2011 à un projet de mise en œuvre de ces propositions qui, nul ne peut l'ignorer ici, va bouleverser l'école publique sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit à travers ce débat, de reconsidérer la place de l'enfant à l'école, dans sa famille et dans la société.

Est-il vraiment sérieux de ne communiquer que sur l'organisation de la semaine alors que cette consultation fermée au public se déroule sur fond de « rapport Reiss » qui vise ni plus ni moins à municipaliser totalement l'école publique et à assumer « la rupture d'égalité sur le territoire »

Peut-on, de manière objective, voir se profiler un changement de gouvernance des écoles primaires sans davantage de transparence auprès de nos concitoyens.

Dans des pays souvent cité en exemple comme la Finlande, le Danemark, l'Espagne et bien d'autres, l'État met en place **un simple cadrage national en lieu et place d'une réglementation nationale.**

Monsieur Chatel considère que ces principes de « dérèglementation » doivent s'appliquer pour l'Ecole française.

Verra-t-on naître en France des bureaux municipaux de l'éducation dotés de larges pouvoirs avec tous les risques que cela comporte?

On entend que les communes sont fatiguées de financer des écoles dans lesquelles elles n'entrent pas. C'est un argument mis en avant dans le diagnostic, et le financement du scolaire et du périscolaire est un problème majeur pour les années futures.

Fort de ce constat, n'y a-t-il pas matière à faire bouger les choses sans pour autant en finir, dans un avenir proche, avec le principe républicain de l'égalité de l'école?

Comment la ville de Vincennes est-elle en lien avec les autres communes du département et de la région sur ce sujet qui mérite d'être traité en concertation, à l'heure où le rapport PISA 2009 (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) pointe un système français qui aggrave les inégalités sociales et favorise les élites.

Nous souhaiterions, Monsieur le Maire, connaître votre point de vue et celui de votre majorité sur ce sujet essentiel et sur la pertinence tant financière que politique d'un tel avenir pour l'école de la République et de fait pour les écoles vincennoises.

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, à la question orale de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Je me félicite que vous saluiez la qualité du débat qui a eu lieu, fin Novembre à Vincennes, autour des rythmes scolaires. J'en ai personnellement beaucoup apprécié non seulement la teneur mais aussi la tenue.

Vous souhaitez quelques éclaircissements sur l'organisation, le calendrier et les enjeux du débat, et je vous les apporte très volontiers.

L'objectif du débat vous le connaissez, il a été annoncé par Luc Chatel lors de la mise en place de cette concertation nationale en juin dernier, il s'agit de permettre une amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des élèves et donc une **plus grande réussite scolaire de chacun**. L'interrogation porte donc sur les temps scolaires et périscolaires, sur l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année....

L'organisation adoptée, et puisqu'il s'agit d'une concertation, donne une très large place à l'expression de tous les partenaires concernés selon 3 modalités:

- **Le comité de pilotage**, présidé par le Ministre de l'Education nationale et composé de personnalités qualifiées, auditionne les représentants de personnes impliquées dans la vie de l'école et recueille les contributions de personnes qui seraient touchées par une éventuelle modification du rythme scolaire.

- Des **débats**, comme celui qui a eu lieu à Vincennes, sont organisés dans les **académies** avec les acteurs de l'école, les élus, les associations etc, sous forme de table ronde.

- Enfin, une **plateforme de consultation publique sur internet** a été mise en place afin de recueillir toutes les participations de ceux qui souhaitent s'exprimer dans le cadre de ce débat.

Je ne peux donc vous laisser dire que la consultation est fermée au public ou que le débat manque de transparence alors même que ces différentes formes de consultation fonctionnent, j'ai pu le constater personnellement .

Pour terminer sur l'agenda, après 3 mois de consultation, une synthèse sera effectuée et remise au Ministre fin Janvier 2011. Les réflexions issues de la concertation seront alors exploitées pour élaborer un rapport d'orientation. Sur cette base, le Ministre procédera à des choix d'orientation et validera un calendrier de mise en œuvre.

Il est amusant que mentionnez la Finlande dans les pays qui, plutôt qu'une réglementation nationale, ont opté pour un simple cadrage national. Car ce pays arrive justement en tête des classements PISA avec les scores les plus élevés !

Par ailleurs, vous mentionnez le rapport Reiss, qui je le rappelle, n'a pour le moment que valeur contributive. Pour autant ce rapport parlementaire a le mérite de soulever des problématiques intéressantes et souligne notamment les écueils de l'égalitarisme à tout prix. Il n'est pas certain qu'un modèle unique soit le meilleur moyen de garantir la réussite de l'enfant : les situations démographiques et géographiques, les spécificités locales, tout comme les rythmes scolaires doivent être pris en considération pour adapter certaines pratiques aux besoins de l'enfant.

De la même façon que vous préjugez de l'opinion du Ministre de l'Education Nationale, alors que le débat n'en est encore qu'à la phase de consultation, vous faites une lecture toute personnelle du rapport Reiss. En effet, vous transformez une proposition d'adaptation à des contextes spécifiques, en création de bureaux municipaux de l'éducation ; tel n'est pas le propos de ce rapport, qui préconise au contraire un renforcement du rôle des Inspecteurs de l'Education Nationale dans leur circonscription dans la mise en œuvre des politiques éducatives nationales.

Enfin ,concernant Vincennes la Municipalité, qui a été pionnière en la matière, reste très attachée à la semaine de 4 jours qu'elle a instituée dès 1998 : 77% des parents et des enseignants interrogés s'y étaient alors déclarés favorables et Vincennes avait été la première ville du Val-de-Marne à l'instituer. Reconduite régulièrement par la suite cette organisation continue de donner satisfaction à une très large majorité de parents comme le montrent les sondages réalisés par les associations de parents d'élèves à l'occasion de la table ronde du 25 novembre.



Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2010

Question orale posée par Anne-Marie Maffre-Sabatier au nom du groupe socialiste à propos de la procédure de prévention des expulsions locatives et de l'accompagnement des ménages en impayés de loyer

Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues,

Si l'offre de logement social est en progression sur notre ville et permet de relever le niveau très insuffisant de l'existant que nous ne cessons de dénoncer, nous nous préoccupons aussi des difficultés toujours croissantes de la population aujourd'hui logée dans le parc social d'une part, mais aussi, de celle logée dans des logements anciens et dégradés qui constituent un parc social de fait, puisqu'ils abritent le plus souvent des populations démunies et en situation de précarité .

La trêve hivernale qui a débuté le 1^{er} novembre et s'étend jusqu'au 15 mars prochain concerne en tout premier lieu les ménages en impayés de loyer sous le coup d'un jugement d'expulsion avec rupture de bail.

Une circulaire du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer du 31/12/2009 propose la création d'une Commission spécialisée de coordination des actions de préventions des expulsions - CCAPEX - et celle-ci est en cours de mise en place dans la plupart des départements. Son rôle est de trouver des solutions pour traiter les impayés et faciliter le relogement des locataires en difficultés.

Même si cette problématique ne relève pas directement de la compétence de la commune mais davantage de l'intervention de l'Etat et de son représentant sur le département du Val de Marne, nous, élus socialistes, pensons que les actions de solidarité doivent s'exercer au plus près de la vie des Vincennois pour ce qui concerne aussi la prévention des expulsions locatives et les situations de mal logement qui touchent les plus en difficultés d'entre nous.

Vous le précisez d'ailleurs vous-même, Monsieur le Maire, dans votre éditorial de Vincennes Info de Décembre à propos de l'aide aux S.D.F. du Bois de Vincennes :
« Plus largement, il est de plus en plus évident que l'action de proximité, notamment en matière sociale, doit être repensée pour être plus efficace : le cloisonnement des institutions, Ville d'un côté et Département de l'autre, avec en plus l'État, est de moins en moins compréhensible pour nos concitoyens ».

En effet, les actions de solidarité envers les plus fragiles et les plus démunis d'entre nos concitoyens ne doivent pas se limiter aux frontières administratives et de compétences Etat-Région-Département-Ville !

Aussi, face au constat de l'augmentation des expulsions locatives, dénoncées par la Fondation Abbé Pierre comme le recours ultime qui ne fait qu'accroître la situation d'exclusion de jeunes et de ménages frappés par la perte d'emploi, la précarité ou les accidents de la vie,

Nous vous poserons donc, Monsieur le Maire, deux questions précises :

- Quel est le nombre de ménages vincennois en risque d'expulsion, ou expulsés de leur logement en 2009 et 2010, ainsi que le nombre de fois où le concours de la force publique a été requis pour l'exécution des jugements d'expulsion sur cette même période ?

- Quels sont les dispositifs d'aide spécifiques mis en place sur notre ville pour prévenir les risques d'expulsions locatives, les situations d'impayés de loyers et accompagner les personnes concernées ?

Réponse de Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités à la question orale de Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste "VIVONS VINCENNES"

Madame la Conseillère municipale,

Vous attirez l'attention du conseil sur la situation des personnes expulsées de leur logement, après décision de justice, et sur les procédures que nous essayons de mettre en place pour éviter de parvenir à ces issues toujours très douloureuses.

S'agissant de l'office public de l'habitat, je vais - comme vous me le demandez mais en respectant totalement le droit à la discrétion des personnes concernées- vous donner des chiffres précis, des chiffres qui vous prouveront que l'office ne recourt à cette solution qu'en cas d'abus manifeste et de mauvaise foi.

Sachez qu'à l'OPH, une soixantaine de locataires sont en situation d'impayés récurrents. Sur ces 60 locataires, l'office n'a procédé à aucune expulsion en 2009 ni aucune expulsion en 2010. 8 procédures ont été engagées : en 2010, l'Office a obtenu deux décisions de justice favorables à la mise en œuvre d'une expulsion : l'une s'est soldée par le départ volontaire du locataire – laissant 20 000 euros de dettes – et l'autre est actuellement couverte par la trêve hivernale. Les 6 autres procédures restent en cours, pour lesquels la justice n'a pas encore tranché. Bien que ces personnes soient suivies par les assistantes sociales de la ville, plusieurs d'entre-elles ont des revenus importants et ne sont pas éligibles à l'aide sociale et d'autres ont massivement dégradé leur logement suscitant plaintes du voisinage. Vous constatez donc toute la mesure que nous mettons dans l'usage de la procédure d'expulsion.

S'agissant des autres bailleurs publics et privés, les chiffres des expulsions communiqués par le commissaire de police sont les suivants : en 2009 à Vincennes, 68 décisions d'expulsions locatives ont été ordonnées par la Justice : sur ces 68 décisions, 15 ont été de « vraies expulsions » avec le recours de la force publique, 18 ont consisté en des reprises d'appartements laissés vides, et 35 ont fait l'objet d'un classement, à la suite d'un accord avec les créanciers ou/et d'un départ négocié. En 2010, 39 décisions d'expulsions locatives ont été ordonnées, 14 ont nécessité l'usage de la force publique, 8 ont été des reprises d'appartements et 17 ont été classées en raison d'un accord.

Naturellement, les services sociaux de la ville, à travers les aides exceptionnelles accordées par le CCASS, le fond solidarité logement et l'ensemble des aides municipales.

Enfin, la Ville de Vincennes a pris l'initiative, dans l'esprit de responsabilité citoyenne qui est le notre, d'engager des discussions en vue d'un partenariat avec la Confédération générale du logement Solidarité Prévention Expulsion. Cette association, qui appartient au mouvement Emmaüs, agit pour la défense du droit au logement et vise à mettre en place un traitement global du problème à travers l'information du locataire, la prise de contact avec le bailleur en vue d'une médiation et, en cas d'échec de celle-ci, la préparation à l'audience. Il s'agit donc, dans le respect de l'intérêt des deux parties, de limiter la question des expulsions aux personnes dites de « mauvaise foi ».



Question relative à la participation active de la ville de Vincennes aux « Etats généraux de la conversion écologique et sociale » de la Région Ile-de-France

Monsieur le Maire,

Nous sommes aujourd'hui de plus en plus dans l'urgence de rendre notre ville plus robuste socialement, économiquement et écologiquement ;

Différentes études publiées attestent qu'une action publique forte doit être initiée face à cette situation de crise pour préparer l'avenir, en investissant dès maintenant dans des secteurs sources d'emplois et sources également d'économie pour les ménages et les collectivités préparant ainsi à l'après-pétrole.

- *Etude sur la conversion écologique de Paris* réalisée par le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED-décembre 2009)
- *Marchés, emplois et enjeu énergétique des activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique* par l'ADEME - octobre 2009
- *Croissance verte et emploi* par le Conseil d'orientation pour l'emploi -janvier 2010
- *Réduction des gaz à effet de serre et emploi en France*, Rapport du WWF - Janvier 2010
- *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte* par le Commissariat général au développement durable - Mars 2010

Toutes ces études plaident pour une action urgente et concertée.

Notre municipalité a adopté en juin 2006 une Charte pour une administration éco-responsable, suivi d'un agenda 21 qui devrait être adopté ce jour.

Considérant les préconisations de cet agenda 21 et dans la perspective d'aller rapidement sur des engagements précis d'un plan climat , nous proposons d'inscrire la ville de Vincennes dans une réflexion et une concertation approfondie en Ile de France. Une occasion nous est offerte par l'initiative de la région Ile-de-France qui organise des « Etats généraux de la conversion écologique et sociale », initiateurs d'un processus de transformation écologique.

Ne pourrions-nous pas, Monsieur le maire, organiser, dans ce cadre et de façon coordonnée avec les autres collectivités territoriales volontaires et la Région, des ateliers comme contribution aux états généraux régionaux ?

Réponse de Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Si nous n'apportons pas une opposition de principe aux « Etats généraux de la conversion écologique et sociale », j'avoue ne pas bien saisir la stratégie de la Région Ile-de-France en matière de développement durable.

En effet, la Région entame une concertation qui n'aboutira, au mieux, que dans 2 ans, plongeant ainsi les collectivités locales dans l'expectative : doivent-elles continuer à élaborer leur Agenda 21 ou pour d'autres l'appliquer ? Etes-vous en train de nous dire que le long travail de concertation effectué par les collectivités qui ont élaboré ou élaborent un Agenda 21 ainsi que l'implication des citoyens dans cette démarche participative ne sont que pertes de temps et d'énergie ?

Le Conseil régional semble ici plus attaché à promouvoir une fois encore une grande opération de communication que de s'atteler sincèrement à un projet concret en faveur du développement durable.

Car que devient aujourd'hui « la première éco-région d'Europe » ? Que devient l'Agenda 21 régional, qui est aujourd'hui le seul outil valable mis à la disposition des collectivités pour agir concrètement en faveur du développement durable, dans lequel la Région est pourtant engagée sans résultats depuis plusieurs années ?

Quelle peut-être, dans ce contexte, l'efficacité d'un nouveau dispositif de réflexion censé durer 2 ans minimum, sans calendrier précis, sans budget identifié et sans lien clair avec la démarche Agenda 21 déjà engagée par la Région ?

Nous, à Vincennes, nous sommes déjà convaincus que l'action est vraiment urgente et qu'elle doit être concertée. C'est pourquoi, - vous le savez pour y avoir participé -, nous avons effectué une concertation d'ampleur auprès des habitants, des experts, du tissu associatif et même de représentants des villes riveraines pendant 21 mois...21 mois de travail intensif - matérialisé entre autres par des Ateliers de réflexion, des Forums participatifs ou encore des Comité experts - qui accouchent ce soir de l'Agenda 21 Vincennois.

NOUS, nous avons déjà choisi l'action immédiate et le concret.

Nous attendrons donc de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France, une clarification des aspects nébuleux et confus des « Etats généraux de la conversion écologique et sociale » avant de prendre une décision quant à une éventuelle participation.



Question sur le financement des protections phoniques du RER A à Vincennes.

Monsieur le Maire,

Le projet de budget primitif 2011 de la région Ile-de-France prévoit, dans son annexe 11 consacrée aux transports et préparée par le vice-président Europe Ecologie Les Verts, Jean-Vincent Placé, plusieurs millions d'euros pour les protections phoniques des voies ferrées régionales en citant nommément le RER A à Vincennes-Fontenay comme l'une des deux priorités repérées.

Ainsi, comme cela avait été promis il y a quelques mois par la région et malgré vos prévisions pessimistes d'alors, non seulement le projet de protections phoniques le long du RER A n'est pas enterré mais il est bel et bien une priorité régionale.

Votre groupe n'ayant pas déposé d'amendement sur ce dossier au conseil régional nous en concluons que vous considérez, comme nous, que ce budget permet de lancer enfin, et contrairement à ce que vous marteliez il y a quelques mois encore, les phases 2 et 3 des protections phoniques du RER A à Vincennes, Fontenay et Saint Mandé.

Sans épiloguer sur les raisons (électorales dirons nous quand même) qui vous ont poussé à une certaine désinformation début 2010, nous souhaiterions insister sur l'efficacité de la méthode plus constructive utilisée par nos élu-e-s, tant municipaux que régionaux pour faire avancer un dossier qui ne pouvait que souffrir d'un certain sectarisme politique.

Alors, pour être concret et avancer rapidement dans la voie d'un début proche des travaux, nous aimerions savoir comment la municipalité de Vincennes compte à partir de maintenant jouer son propre rôle et participer à cet effort? Quel financement a-t-elle prévu? Comment compte-t-elle solliciter d'autres partenaires financiers pour permettre ce démarrage rapide que nous souhaitons toutes et tous pour un chantier tant attendu par les riverain-e-s ?

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les collectivités territoriales à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Votre question sur les protections phoniques le long des voies du RER A ne manque pas d'ironie, de la part d'un élu qui, lors d'une question orale en février 2010, reprochait au Maire sur ce sujet de « *mélanger les genres entre le mandat de conseiller régional et de maire de Vincennes* ». Si j'observe que vous êtes revenu à plus de réalisme et de mesure, je regrette que votre question soit ponctuée d'inexactitudes flagrantes.

Rappelons les faits – des faits qui me donnent l'occasion, et je vous remercie, de revenir sur les incohérences des discours tenus par les conseils régionaux et généraux.

Vous le savez : la diminution des nuisances sonores engendrées à Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Saint-Mandé est un projet porté par les riverains du RER depuis de très nombreuses années et constitue à ce titre une priorité d'action pour la Municipalité qui avait obtenu l'inscription de la première phase des protections du RER dans le Contrat Etat - Région 2000 / 2006. Soyons clairs : au regard du coût des travaux, seule l'inscription dans un document contractuel liant plusieurs collectivités et opérateurs permet de garantir la réalisation effective des travaux.

La phase 1 réalisée, il s'est agi de procéder de la même manière pour les phases 2 et 3. Lors de l'élaboration du contrat Etat – Région 2007 / 2013, la Région a fait savoir que le projet ne revêtait pas de caractère stratégique au regard des grandes priorités d'aménagement du territoire et que ce chantier serait inscrit dans un contrat plus local, le contrat particulier Région / Département. Ceci a été affirmé à plusieurs reprises par le président de la Région lui-même. Vous souteniez la même position puisque les élus verts ainsi que les élus socialistes et communistes de cette ville ont voté le vœu proposé par la majorité municipale le 11 février 2009 qui ne disait pas autre chose.

L'association des riverains et la municipalité ont donc été particulièrement déçues lorsque nous avons constaté que ni le conseil général, ni le conseil régional ne retenaient les phases 2 et 3 dans le contrat particulier signé en 2010.

Voilà pour l'année dernière. Qu'en est-il de l'année à venir ? Il est exact que le programme de protections phoniques entre Vincennes et Saint-Mandé est mentionné dans le projet de budget 2011 de la région. On notera toutefois qu'il n'est pas fait mention de la partie Vincennes – Fontenay.

Faut-il s'en réjouir ? Oui certes, mais il faut aussi et surtout regarder les chiffres annoncés, ces chiffres qui continuent hélas à justifier notre colère devant la non-coopération de la Région. L'ensemble du programme de réduction du bruit **pour toute l'Ile-de-France** ne dépasse pas les 6 millions d'euros en autorisation de programme et 1 million d'euros en crédit de paiement. Rappelons que le coût des travaux des phases 2 et 3 est évalué à plus de 50 millions d'euros. Ces chiffres suffisent à démontrer le décalage entre un affichage budgétaire politiquement correct et la frêle réalité des engagements régionaux.

Non seulement la Région ne met pas sur la table le dixième du montant nécessaire, mais encore elle conditionne ses subventions aux aides du Grenelle de l'Environnement – on pourra saluer ici l'engagement de l'Etat – et au financement de la RATP – RATP qui a d'ores et déjà exclu toute participation. Si je résume : pas de budget crédible, pas de partenaires en dehors des collectivités locales concernées, pas de programmation effective : voilà la réalité s'agissant de la réduction des nuisances sonores dues au RER A à Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay.

Vous le voyez, je crois que l'heure est plus que jamais à la mobilisation : la Municipalité de Vincennes continuera à exiger du Conseil régional et du Conseil général un engagement plus franc et plus massif pour que ce dossier avance véritablement et que les riverains du RER aient enfin la qualité de vie qu'ils méritent.

Monsieur le Maire, Mes Chers collègues,

Je vous interroge sur les anonymes potins de la comère, qui, teintés d'un réel conservatisme avaient souvent des tonalités badines, fadasses, mais parfois rafraîchissantes. Dans le billet d'humeur imprimé dans Vincennes Info N° 661 "l'arpenteur du bitume Vincennois" se découvre, étale sa réalité réactionnaire et anti sociale de père fouettard . Ce pauvre donneur de leçons affiche clairement son hostilité envers la jeunesse qui n'a rien compris aux réalités d'aujourd'hui!

Il s'adresse aux jeunes, les conspu, fait des amalgames, ment, il tutoie, réprimande et pourquoi pas la fessée?

Leur crime? S'associer à la lutte que mène leurs aînés sur un sujet qui les concerne directement!

Ces jeunes ne sont ni crédules, ni malléables, ni insulaires, ils sont responsables, raisonnés, déterminés, courageux et bientôt d'adultes citoyens!

Ces jeunes n'ont rien de commun avec des "sauvageons casseurs", qui a l'occasion, pourraient être manipulés.

Ce ne sont pas des "Mogli" héros d'un livre de Rudyard. Kipling (chantre en son temps de l'empire colonial).

Saint Just avait 26 ans lorsqu'il intégra le « Comité de salut public » en 1793!

Monsieur le Maire, mes chers collègues, acceptez-vous de voir traiter cette jeunesse avec autant de mépris?

Monsieur le Maire, en qualité de directeur de publication, donnerez-vous à ces jeunes un droit de réponse dans les colonnes du bulletin Municipal?

Pierre CARDONI

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines, des relations avec les citoyens, des technologies de l'information et des relations avec les collectivités territoriales à la question orale de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche"

Monsieur le Conseiller municipal,

Je m'étonne de votre réaction au billet d'humeur du piéton figurant dans le Vincennes Info du mois dernier.

En effet, en aucun cas, ce texte ne stigmatise la jeunesse ! Bien au contraire, elle rappelle seulement à ceux qui ont agi de façon condamnable que leurs agissements desservent leur cause. Le piéton souligne d'ailleurs à juste titre qu'il n'est pas question du fond puisque chaque individu est libre de ses opinions, mais bien de la forme.

Si les jeunes qui ont participé à ces pratiques sont effectivement de futurs adultes citoyens, trouvez-vous que c'est là faire preuve de civisme que d'abîmer le mobilier urbain, casser des véhicules, voler les commerçants ou empêcher arbitrairement les élèves souhaitant se rendre en cours d'accéder à leur lycée ? Est-ce là une façon appropriée et constructive de défendre les idées qui sont les leurs ?

Et c'est vous, Monsieur le Conseiller Municipal, qui faites un amalgame si vous estimez que lorsque l'on parle des jeunes casseurs, on parle de l'ensemble de la jeunesse. Car outre la dégradation de biens publics et privés, je me préoccupe également du sort des lycéens dont on parle moins ; ceux qui n'ont pu, contre leur gré, se rendre en cours du fait des blocages.

Vous estimez que la jeunesse a été traitée avec mépris. Ainsi, pensez-vous que nous aurions pris la peine de recevoir en l'hôtel de ville des délégations des organisations syndicales -composées notamment de lycéens - pour écouter leurs revendications, si nous ne faisons pas preuve de respect envers eux ?

Vous demandez enfin un droit de réponse pour les jeunes. "Les jeunes" formeraient donc selon vous une catégorie indivisible du corps social, pensant uniformément la même chose ? On comprend mieux dès lors pour quelle raison vous avez si vite vu un amalgame dans les propos du piéton...

Vous demandez enfin un droit de réponse pour les jeunes. "Les jeunes" formeraient donc selon vous une catégorie indivisible du corps social, pensant uniformément la même chose ? On comprend mieux dès lors pour quelle raison vous avez si vite vu un amalgame dans les propos du piéton...



Vœu sur le passage par la station Val de Fontenay du tracé d'un futur métro en rocade autour de Paris.

Considérant les besoins majeurs en Ile-de-France en matière de maillage et de qualité de transports en commun,

Considérant que le débat public actuel sur les deux projets de métro automatique en rocade autour de Paris montre convergence croissante en particulier en ce qui concerne le tracé dans le Val de Marne, très proche du projet déjà ancien et très consensuel Orbival,

Considérant l'intérêt pour les Vincennois d'un parcours passant à proximité de notre commune et surtout connecté aux lignes de transport existantes desservant Vincennes, comme la ligne A du RER,

Considérant l'avantage pour les Vincennois d'un parcours qui renforcerait l'intérêt pour le prolongement de la ligne 1,

Le conseil municipal de Vincennes réuni le 14 décembre 2010 émet le vœu auprès des deux présidents des CPDP Arc Express et Grand Paris, de la Région Ile-de-France, de l'Etat et du STIF, que :

- le parcours retenu dans le Val-de-Marne pour le futur métro automatique en rocade autour de Paris soit le plus proche possible de celui d'Orbival soutenu par l'ensemble des acteurs publics du département

- que ce parcours passe par la station Val de Fontenay en connexion avec les lignes A et E du RER et avec une éventuelle ligne 1 du métro prolongée

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VINCENNES

La Région Ile-de-France, au travers du Syndicat des transports d'Ile-de-France, et l'Etat, par l'intermédiaire de la Société du Grand Paris, ont élaboré des schémas de transports prévoyant la réalisation d'infrastructures nouvelles pour la région capitale.

Deux tracés sont actuellement soumis au débat public qui s'achèvera le 31 janvier prochain.

La Municipalité est particulièrement engagée dans les réflexions portant sur l'amélioration des transports en Ile-de-France, et dans le Val-de-Marne spécifiquement. Ainsi, l'équipe municipale a obtenu que les études visant le prolongement de la ligne 1 du métro au-delà de son terminus actuel soient inscrites dans le contrat de projet Etat – Région 2007 – 2013. De même, les élus municipaux ont soutenu activement la desserte fine du département au moyen d'Orbival. Enfin, au sein de Paris Métropole dont il est vice-président en charge des transports, Monsieur le Maire travaille avec ses collègues maires et élus régionaux à l'émergence d'un consensus sur le tracé du futur métro automatique dans le Val-de-Marne.

Aussi, au regard du caractère crucial pour notre département de l'amélioration effective des transports en commun, et en raison de l'opportunité historique de renforcer leur qualité, leur quantité et organisation, le Conseil municipal de Vincennes :

- soutient pleinement la démarche de conciliation des tracés menée par les membres de Paris Métropole ;
- demande que les propositions de localisation de gares du projet ORBIVAL formulées par les élus Val-de-Marnais soient toutes prises en considération ;
- que la desserte de Val-de-Fontenay soit spécifiquement assurée pour y créer un pôle de connexion avec les lignes A et E du RER ainsi qu'ultérieurement avec la ligne 1 du métro prolongé ;
- que la création d'une nouvelle interconnexion à la Cité Descartes soit actée, afin que ce territoire - qui constitue l'un des pôles de développement du Grand Paris - rayonne sur le territoire des villes de l'ACTEP.